

Pour Signel
garçon d. chambre

Hotel des Facades
Lyon.

8 octobre
1848.

Justification d'une calomnie

45

Cher père et mère,

Je prends vos soupçons, j'en vois votre
profond abaissement, réjouissez vous,
cher parents, soyez fierement la tête en
face de la calomnie qui oseait encore
flétrir votre nom par la supposition
d'une prétendue bigamie dont votre
fils J. M. Piquel se serait rendu
coéperable. Il ne se borne pas à se
déclarer innocent d'un vol, il tient
encore à vos preuves qu'il n'a jamais
eu de se vouloir digne de porter votre
nom ayant constamment observé une
conduite conforme à vos exceptions et
à vos préceptes de probité.



Que ne puis-je de tourbillon populaire
qui agite Lyon, je n'ai jamais abandonné
né le loi de Dieu et Dieu ne m'a
pas abandonné; la preuve, c'est que
j'ai constamment vécu au village
accepté de mes bons et respectables
parents. Je ne m'offense que d'une chose,

est le retard involontaire que j'ai
mis à la présente. Il me faut
voir le commissaire de police et
M^r Le Marquis d'Orville conseil de
Sardaigne à Lyon; plus, quelques
personnes de ma connaissance,
qui se sont engagées de me secourir.

Voici le récit sincère de ce fait
dont les calomnies sont surprises
pour le démentir et le nier :

Un voyageur de l'hôtel où je suis
employé ne trouvant pas son
nœud sur la table où il croyait
le voir déposé, se crut volé et ce
fait me fit désigner pour être le
voleur. Vite, beaucoup trop vite, il
porta plainte au commissaire de
police de l'arrondissement qui
expédia un agent pour vérifier,
s'occuper et l'agent voyant que le
crime de ma réponse indignait
le crime de ma conscience, lui se
bonna à me garder à vue pendant
deux heures, après quoi l'impudent

// excusées qui étoit sorti revint en
 toute hâte déclarer à Legant qu'il
 avoit retrouvé son neveu chez un
 Monsieur ou il avoit la veille
 écrit une lettre après avoir déposé
 son neveu sur la barrière. Inutile
 de veuve peindre ses confusions, inutile
 de veuve retracer son embarras
 en articulant ses excuses; je me
 borne à vous dire qu'il n'offrit
 cinq francs pour me dédommager
 de l'absence qu'il n'avoit cessé.
 Je refusai ses cinq francs avec
 indignation. Veuillez croire en la
 plus parfaite exactitude de ce récit.

Comme il ne suffisoit d'une
 simple lettre pour imposer silence
 à la couronne, j'ai cru devoir vous
 transmettre ci-joints, les pièces
 à l'appui afin que tout devienne
 à une justification, puisse être poursuivi suivant toute
 la rigueur des lois.

Cher parent! Veuillez croire
 que le prix que je mets à votre
 amitié



ne préservere de jamais d'une
conduite opposée à vos respectables
exemples, j'ai toujours évité et
ferai toujours la vicieuse.

A Lyon comme ailleurs il y a
beaucoup d'honnêtes-gens, c'est
parmi eux que je contemple le
portrait moral de mes bons et
respectables parents.

Veuillez me croire avec les plus
vives remercîments

Lyon, ce 8 octobre
1848.

Votre

